



## ATELIER BOULANGERIE | B'YO ASBL

### CGV (Condition générales de vente)

- Le paiement confirme l'inscription.
- Le paiement doit être effectué dans les 5 jours qui suivent la réception du mail de demande de paiement.
  - Si le nombre minimum d'inscrits pour le bon déroulement de l'atelier n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler l'atelier. Vous recevrez alors un mail vous proposant soit le remboursement, soit la mise en cagnotte sur votre compte B'YO pour un prochain atelier.
- En cas d'impossibilité de participer à l'atelier réservé, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir une semaine à l'avance. Dans le cas contraire, nous ne serons pas en mesure de vous rembourser, ni de mettre en cagnotte.
  - Si vous annulez plus d'une semaine à l'avance, votre paiement sera automatiquement mis en cagnotte sur votre compte B'YO pour un prochain atelier.